



## Échelles portables et escabeaux

### Liste de contrôle

**Une échelle portable est-elle l'équipement de travail approprié? Si oui, est-elle utilisée en toute sécurité?** Les accidents en relation avec une échelle portable sont fréquents et peuvent avoir de graves conséquences. Avant d'utiliser une échelle portable, vérifiez toujours s'il s'agit de l'équipement de travail approprié pour la tâche prévue.

#### Les principaux dangers sont:

- chute de l'échelle (au moment de quitter l'échelle, perte d'équilibre, méthode de travail incorrecte, absence de protection contre les chutes, etc.)
- échelle utilisée de manière incorrecte ou endommagée
- glissement ou basculement de l'échelle

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Choix de l'équipement de travail approprié

1 L'échelle portable est-elle **l'équipement de travail sûr et approprié** (échelle servant de poste de travail)?  oui  
 non

- Uniquement pour des travaux de courte durée et de faible ampleur
- Uniquement pour des travaux légers
- Uniquement si l'échelle n'est pas soumise à des forces horizontales ou si celles-ci sont peu importantes
- Ne convient pas pour des travaux couvrant de grandes surfaces
- Uniquement pour de faibles hauteurs (à partir d'une hauteur de chute de 2 m, l'échelle ne peut pas servir de poste de travail et des mesures de protection contre les chutes doivent être prises)

2 L'échelle portable (échelle simple uniquement) peut-elle servir de **moyen d'accès**?  oui  
 non

- Uniquement pour les utilisations peu fréquentes
- Uniquement si la sécurité pour quitter l'échelle est garantie
- Ne convient pas en cas de grandes différences de niveau
- Ne convient pas en cas de transport de matériel encombrant

Si vous avez répondu «non» à la question 1 ou 2, l'échelle ne convient pas à l'usage prévu. Dans ce cas, utilisez un équipement de travail plus sûr. (Fig. 1 à 4)

### Utilisation d'échelles portables et d'escabeaux

3 Des **équipements de travail sûrs**, tel que des escabeaux ou des échelles à plateforme légère, sont-ils utilisés? (Fig. 5 et 6)  oui  
 en partie  
 non

4 Les travailleurs ont-ils reçu l'**instruction** nécessaire pour utiliser correctement des échelles et des escabeaux?  oui  
 en partie  
 non

5 Les supérieurs **contrôlent-ils** systématiquement si les collaborateurs adoptent un comportement correct lorsqu'ils utilisent une échelle ou un escabeau?  oui  
 en partie  
 non

6 Les échelles qui se trouvent **dans un passage** sont-elles sécurisées?  oui  
 en partie  
 non  
P. ex. par des barrières, des panneaux d'avertissement ou en faisant appel à une personne auxiliaire

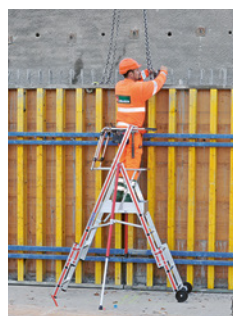
7 Les échelles sont-elles installées sur des **surfaces planes et résistantes**?  oui  
 en partie  
 non  
Pas de surfaces improvisées, p. ex. en bois ou en pierre

8 Les échelles sont-elles correctement sécurisées contre tout risque de **pivotement, basculement et glissement**?  oui  
 en partie  
 non  
P. ex. barre stabilisatrice, patins antidérapants ou pointes métalliques au niveau du pied de l'échelle, fixation à l'aide d'une corde ou dispositif d'accrochage au sommet de l'échelle

9 Les échelles simples sont-elles disposées selon un **angle d'inclinaison d'env. 70°**?  oui  
 en partie  
 non

10 Les **dispositifs de sécurité contre l'écartement** sont-ils étirés sur les échelles doubles?  oui  
 en partie  
 non  
Les montants ne peuvent pas s'écarter.

## Équipements de travail plus sûrs qu'une échelle portable



1 Échelle avec plateforme



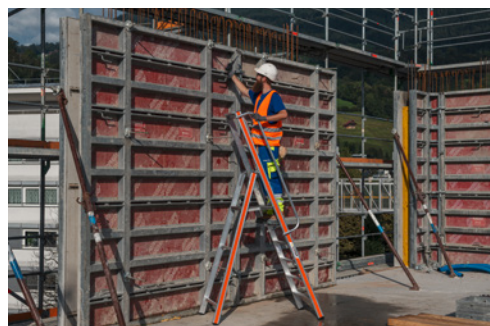
2 Raclette télescopique



3 Plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP)



4 Échafaudage roulant



5 Travaux sur une échelle à plateforme légère située à proximité d'un coffrage de mur.



6 Travailler en toute sécurité sur un escabeau.

11 Prend-on des mesures de sécurité supplémentaires lorsque l'échelle est placée près d'une **zone à risque de chute** impliquant une hauteur de chute accrue? (Cela vaut également lorsque l'échelle est utilisée comme moyen d'accès.)

P. ex. sur des balcons, dans des cages d'escaliers

- oui  
 en partie  
 non

12 Monte-t-on et descend-on de l'échelle le **regard orienté vers l'échelle**? (Fig. 7)

- oui  
 en partie  
 non

13 Vos collaborateurs portent-ils de **bonnes chaussures à semelles antidérapantes** pour éviter de glisser lorsqu'ils montent sur une échelle? (Fig. 7)

- oui  
 en partie  
 non

14 Vos collaborateurs savent-ils qu'il est interdit de monter sur les **dernières marches**?

Ne pas monter sur les deux dernières marches d'une échelle double ni sur les trois dernières marches d'une échelle simple. Elles servent uniquement à se stabiliser.

- oui  
 en partie  
 non

15 Vos collaborateurs transportent-ils le **matériel** et leurs **outils** dans des trousse ou des caisses de transport appropriées lorsqu'ils montent sur une échelle? (Fig. 7)

Se tenir fermement à l'échelle avec les deux mains pour monter et descendre.

- oui  
 en partie  
 non

16 A-t-on pris des mesures pour empêcher qu'une **échelle double puisse servir de moyen d'accès ou d'échelle simple**?

Une échelle double pourrait glisser ou basculer.

- oui  
 en partie  
 non

### Échelles servant de moyen d'accès (échelles simples)

17 L'échelle est-elle **suffisamment longue** pour l'usage prévu? (Fig. 7 et 8)

Une échelle simple doit toujours dépasser d'au moins 1 m le point d'appui supérieur. Si ce n'est pas le cas, la zone de travail doit être équipée d'une plateforme et d'un dispositif équivalent permettant de se tenir.

- oui  
 en partie  
 non

18 Est-il possible de **quitter l'échelle** aux abords supérieurs **en toute sécurité**?

Mesures nécessaires à partir de 2 m de hauteur de chute:

- garde-corps au point d'appui supérieur
- ou s'assurer avec des EPI antichute au niveau de la sortie pour accéder au poste de travail (pour les travaux de courte durée)

- oui  
 en partie  
 non

### Entretien et entreposage

19 Les utilisateurs procèdent-ils systématiquement à un **contrôle visuel** avant d'utiliser une échelle? (Fig. 9)

Contrôle des montants, échelons, repose-pieds, plateformes, dispositifs de retenue. Sur les échelles doubles, il faut aussi vérifier les charnières et le dispositif de sécurité contre l'écartement.

- oui  
 en partie  
 non

20 Les échelles sont-elles **contrôlées** régulièrement et systématiquement selon les consignes du fabricant?

Les contrôles doivent être documentés à des fins de preuve.

- oui  
 non

21 Les échelles sont-elles entreposées de manière à être protégées des effets dommageables?

P. ex. humidité, vapeurs agressives

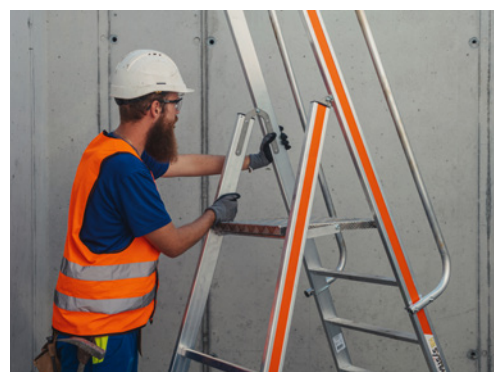
- oui  
 en partie  
 non



7 Gravier une échelle en toute sécurité: regard orienté vers l'échelle, bonnes chaussures, se tenir fermement avec les deux mains, matériel dans une caisse de transport.



8 Cette échelle dépasse d'au moins 1 m le point d'appui supérieur et des garde-corps permettent de la quitter en toute sécurité.



9 Contrôle visuel avant l'utilisation

#### Informations complémentaires sur les échelles portables

- Film: [www.suva.ch/echelles](http://www.suva.ch/echelles)
- Dépliant: [www.suva.ch/84070.f](http://www.suva.ch/84070.f)
- Feuillet d'information: [www.suva.ch/44026.f](http://www.suva.ch/44026.f)
- Quiz: [www.suva.ch/88291.f](http://www.suva.ch/88291.f)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.



Liste de contrôle remplie par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Adresse du chantier: \_\_\_\_\_

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: tous les jours)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)  
Téléchargement et commandes: [www.suva.ch/67028.f](http://www.suva.ch/67028.f)